



## CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand  
75505 Paris Cedex 15  
Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57  
E-mail : [secretariat@cfecgc-ft-orange.org](mailto:secretariat@cfecgc-ft-orange.org)

Communiqué du 25 octobre 2012

### France Télécom - Résultats financiers T3 2012

#### La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS se félicitent de la baisse massive du dividende !

La présentation des comptes du T3 2012 démontre que France Télécom – Orange peine à retrouver le chemin de la croissance :

- nouvelle baisse du chiffre d'affaire net,
- dégradation de la marge opérationnelle, imputable pour partie aux nouvelles taxes imposées par l'État,
- un montant d'investissement au plus bas depuis 10 ans,
- un résultat net englouti par le versement de l'acompte sur dividende exigé par l'État.

Ces résultats en baisse sont la conséquence de la politique dictée par les actionnaires principaux, l'État et le FSI, qui ont exigé pendant de nombreuses années des dividendes déraisonnables empêchant l'investissement, mais aussi les décisions abracadabrantesques du régulateur qui a détruit massivement de la valeur et de l'emploi en France.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS proposent depuis plusieurs années de desserrer l'étau des dividendes imposé par des actionnaires imprévoyants, et ne peuvent que se féliciter d'une baisse du dividende à 0,80 € par action (au lieu de 1,40) dès l'exercice 2012.

Mais France Télécom y a été contraint par la baisse de son cash flow, son niveau d'endettement qui est reparti à la hausse, et l'explosion des nouvelles charges fiscales et taxes diverses. L'entreprise ne retrouve donc pas les marges de manœuvre dont elle aurait besoin pour à la fois investir dans les réseaux de nouvelle génération comme le lui demande le Ministère du Redressement Productif, et soutenir une politique d'embauche suffisamment dynamique.

#### Verser le dividende en actions pour retrouver des marges de manœuvre

Le Conseil d'Administration de France Télécom avait décidé de procéder une nouvelle fois dès septembre au versement anticipé d'une partie du dividende 2012 (dont le solde sera versé en juin 2013) pour permettre à l'État de combler son déficit budgétaire. Cet acompte, toujours fixé à 60 centimes d'euros par action (comme en 2011, ne laissant entrevoir aucune baisse du dividende contrairement aux annonces faites), représente au total plus de 1,6 milliards (dont 35 millions d'euros que les actionnaires « lambda » ne verront pas en raison de la nouvelle taxe de 3% sur les dividendes). Il coûtera plus de 70 millions d'euros sur l'année en frais financiers supplémentaires ...

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange) l'ont régulièrement dénoncé, le niveau du dividende versé aux actionnaires de France Télécom obère ses capacités de développement. Depuis 2009, le niveau du dividende était fixé à 1,40 € par action. Soit près de 15 milliards d'euros sur 4 ans. Un véritable boulet aux pieds qui appauvrit l'entreprise, empêche la poursuite du désendettement, et limite ses capacités de développement dans le déploiement de nouveaux réseaux comme dans les acquisitions raisonnées permettant d'investir de nouveaux territoires ou de consolider des activités nouvelles.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS se félicitent de l'annonce d'une baisse du dividende, et entendent que la prochaine AG entérine le montant de à 0,80 € par action, compte tenu notamment de la situation économique actuelle.

Cela permettra à l'entreprise de retrouver quelques marges de manœuvre (1,5 milliards de dividendes en moins), bien que le cash flow et les résultats soient annoncés en diminution de plusieurs centaines de millions d'euros.

Elles demandent l'amplification de la politique visant à renforcer **les disponibilités financières de l'entreprise, en proposant le versement du dividende en actions**. Dans un courrier adressé à Stéphane Richard, l'ADEAS avait souligné que « *les salariés du Groupe, qui détiennent 4,41% du capital, pour l'essentiel dans le fonds FT Actions du Plan Épargne Groupe, verraient leurs dividendes immédiatement convertis en actions, ce qui représente déjà 150 millions d'euros.* » D'autres actionnaires pourraient également souhaiter utiliser cette modalité, limitant ainsi les versements en cash qui obligent l'entreprise à maintenir un niveau d'endettement élevé.

## **Dans le même temps l'État continue à piller France Télécom**

L'article 16 de la LFR (Loi de Finance rectificative) 2012 modifie les modalités de calcul des versements que France Télécom doit acquitter en contrepartie de la prise en charge par l'État des pensions de ses agents fonctionnaires, suite à la décision de la Commission européenne du 20 décembre 2011. L'État entend imposer à France Télécom le paiement de 120 millions de taxe nouvelle en 2012...

La Commission européenne a en effet estimé que l'actuel calcul du taux d'équité concurrentielle (TEC) était contraire au droit communautaire de la concurrence dans la mesure où il n'inclut pas les risques dits « non communs » (le risque chômage par exemple) et créait une distorsion de concurrence avec les autres entreprises du secteur des télécommunications.

Grotesque ! Bruxelles demande à France Télécom de payer pour ses agents fonctionnaires une cotisation chômage, alors qu'elle ne peut pas les licencier.

Free a organisé un plan social sur Alice de plus de 300 personnes, Bouygues étudie un Plan de Départs Volontaires, et SFR évoque des centaines de licenciements... Dès lors n'y a-t-il pas un avantage concurrentiel à pouvoir licencier ? Ne faudrait-il pas imposer une taxe à ceux qui licencient pour rétablir l'équilibre concurrentiel ?

La position bruxelloise et son acceptation par l'État français (qui y voit son intérêt) sont en contradiction complète avec les modalités d'introduction en Bourse de France Télécom en 1997, où l'État Français a imposé le versement à France Télécom d'une soulte de 37,5 milliards de francs (5,7 milliards d'euros) pour liquider la question des retraites des fonctionnaires de France Télécom. C'est avec cette garantie que de nombreux actionnaires ont investi dans France Télécom. Aujourd'hui, ils sont floués par cette nouvelle disposition, qui remet en cause l'équilibre financier initial de l'introduction en Bourse. L'ADEAS s'interroge sur la légalité de cette remise en cause.

**Cette même Loi prévoit que les entreprises ne puissent plus déduire de leurs résultats la totalité des intérêts d'emprunt (mais seulement 85% la première année, puis 75% l'année suivante). Avec un endettement supérieur à 30 milliards d'euros (et des charges d'intérêts de près de 2 milliards) les conséquences pour France Télécom sont extrêmement importantes : entre 80 et 110 millions d'impôts supplémentaires chaque année.**

**Cette Loi est d'autant plus absurde qu'elle pénalise les entreprises qui investissent et s'endettent... et en particulier France Télécom, alors que dans le même temps, le Ministère de Fleur Pellerin demande aux opérateurs d'investir et prévoit la création d'un Observatoire de l'investissement. Pour développer l'économie du pays, ou pour remplir les caisses de l'État ?**

## **Un État irresponsable et des politiques qui tiennent un double discours**

Lors de l'Université d'été de la CFE-CGC/UNSA, différents experts ont planché pendant 2 jours sur la filière des télécoms. Universitaires, économistes, consultants, syndicalistes et dirigeants des opérateurs ont échangé, réfléchi et partagé leurs expertises pour mieux comprendre le fonctionnement actuel du secteur, et identifier des pistes d'action pour préserver l'emploi et (re)faire des télécommunications un levier de croissance pour la France. Seuls manquaient à l'appel les autorités de régulation et le gouvernement, pourtant invités...

Toutes les conclusions des analyses menées, parfois depuis plusieurs années, convergent vers la même conclusion : c'est la régulation du marché et les modalités de taxation qui faut revoir. Il faut cesser de penser les opérateurs de télécoms comme des « vaches à lait » pour alimenter les caisses de l'État à court terme,

tout comme il faut cesser de penser le citoyen comme un simple « consommateur » dont on améliore le pouvoir d'achat en organisant la baisse des prix par une concurrence effrénée. Car pour consommer, encore faut-il avoir ... des revenus, et donc du travail !

Il est urgent de reconsidérer la régulation et la fiscalité pour qu'elles soient réellement au service de la collectivité nationale, et de considérer globalement la filière des télécommunications, avec les externalités positives qu'elle produit dans un système bien régulé. L'investissement dans des réseaux et services de nouvelle génération favorables au développement économique et à l'emploi doivent être favorisés..

**La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS militent pour un véritable projet dans le secteur des télécoms, où la stratégie industrielle soit la priorité du gouvernement, garantissant la pérennité des entreprises, plutôt que l'obsessionnelle taxation du secteur**

**La CFE-CGC/UNSA rappelle son attachement à ce que les bénéfices soient véritablement partagés entre les personnels et les actionnaires.**

**Nous attendons de l'État qu'il permette à la Direction de France Télécom de mettre en œuvre une véritable politique industrielle où l'investissement et l'emploi constituent de réelles priorités .**

### **Contacts :**

- Patrice SEURIN, Délégué Syndical Central de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange  
[patrice.seurin@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:patrice.seurin@cfecgc-uns-ft-orange.org)

- Sébastien CROZIER, Président du syndicat CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange  
(06 86 27 32 72) - [sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org](mailto:sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org)

*Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange :  
<http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>  
et nous suivre sur Twitter : <http://twitter.com/#!/CFECGCUNSAPress>*

### **A propos de l'ADEAS**

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe France Télécom (salariés, fonctionnaires et retraités).

Les personnels détiennent en effet plus de 4% des actions de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient 27%. Ils doivent faire valoir leurs droits à une juste part de la valeur qu'ils ont contribué à créer.

L'ADEAS est un organisme d'échanges d'idées entre personnels, retraités, actionnaires et représentants de la direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionariat et de l'épargne salariés, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.

*Vous pouvez retrouver ses analyses et ses communiqués sur le blog : <http://www.adeas-ftgroup.org/>*